COEUR D'ESSONNE AGGLOMÉRATION

Piscine de l'Agglo – Brétigny-sur-Orge

Règlement annexe des activités aquatiques

Horaires et organisation des cours :

- Lundi : 12h15 à 13h15 - ouverture des portes à 12h05 - évacuation des vestiaires à 13h30.
- Jeudi : 12h15 à 13h15 - ouverture des portes à 12h05 - évacuation des vestiaires à 13h30.
- Jeudi : 17h15 à 18h15 - ouverture des portes à 17h05 - évacuation des vestiaires à 18h30.

L'aquagym se déroule en petite profondeur dans le grand ou le petit bain.
Le lundi et le jeudi midi, l'activité dans le petit bain est en partage avec le public.

Les séances ont une durée de 60 minutes détaillées comme suit :

- 45 minutes d'activité structurée,
- 15 minutes libres dans le petit bassin.

NB : La cotisation par trimestre, ou annuelle, ouvre droit à un seul créneau horaire déterminé à l'inscription.

- Se conformer aux règles sanitaires, selon leurs évolutions.
- Douche savonnée obligatoire avant l'accès au bassin, et rinçage sans savon à la fin de l'activité.
- En raison de l'importance de la demande, nous souhaitons être prévenus en cas d'absence.
- Dans le cas de trois absences consécutives non justifiées, vous perdez votre priorité pour la réinscription le trimestre suivant.
- L'accès aux bassins est soumis à l'autorisation du personnel d'accueil après confirmation des éducateurs des différentes activités.
- En cas d'empêchement pour une activité, le groupe concerné doit attendre dans les vestiaires.
- Aucun changement de groupe n'est possible en cours de période.
- Les séances sont suspendues les jours fériés et en période de vacances scolaires.
- En cas d'incident technique, d'absence d'un éducateur ou de manifestation sportive, les séances sont annulées.
- Dans la mesure du possible, nous vous préviendrons des éventuelles annulations à la séance précédente.
- L'annulation d'une séance n'ouvre droit à aucune mesure compensatoire, de quelque nature que ce soit.
- Pour votre confort et votre sécurité, vous êtes invités à prendre connaissance du règlement intérieur de l'établissement ainsi que du Plan d'Organisation des Secours et de Surveillance.

Nom et prénom : .....
accepte le règlement annexe ci-contre, certifie être couvert(e) par une assurance responsabilité civile et autorise l'équipe d'encadrement à me faire transporter dans l'établissement hospitalier le plus proche en cas d'accident.

À : .....
le : .....

Signature avec la mention « Lu et approuvé »

Piscine de l'Agglo – Brétigny-sur-Orge
Rue Henri Douard
Tél. : 01 60 84 67 21

www.coeuressonne.fr